

Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 12 mai 2008

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

**Yvan Boulay
Revue de presse-CNC**

Métro (Montréal), 12 mai 2008 - Selon le Congrès du travail du Canada : Les dernières statistiques sur le chômage sont trompeuses

Le Congrès du travail du Canada estime que les statistiques sur le chômage dévoilées vendredi sont trompeuses.

Selon Statistique Canada, l'économie canadienne a créé 19 000 emplois en avril, ce qui est comparable aux mois précédents.

Mais le Congrès du travail du Canada souligne que 95 % de ces emplois sont dans le secteur du travail indépendant, des emplois souvent précaires, mal rémunérés et qui offrent peu de sécurité.

Le plus grand regroupement syndical au pays rappelle également que le chômage chez les jeunes a grimpé de 0,8 %. De plus, le secteur manufacturier a essuyé de nouvelles pertes de 14 900 emplois.

Selon le Congrès, même si le taux de chômage est bas, à 6,1 %, le spectre d'un ralentissement économique est imminent, puisque le marché du travail fait du "sur-place".

Progrès-dimanche, 11 mai 2008 - "Vol" de 40 milliards \$ de la caisse de l'Assurance-emploi : La cause devant la Cour suprême mardi

Une poursuite judiciaire intentée en 1998 par des ouvriers du Saguenay-Lac-Saint-Jean refait surface cette semaine, devant la Cour Suprême, réanimant avec elle l'épineuse question du pouvoir fédéral de dépenser.

Jean-Marc Crevier était à la tête de la partie demanderesse, le Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida (SNEAA-FTQ), lorsque le dossier de la gestion de la caisse d'assurance-emploi a pris naissance. Encore aujourd'hui, son nom apparaît sur le recours collectif initial, même si celui-ci est désormais porté à bout de bras par les centrales nationales de la FTQ, des TCA et de la CSN.

Le syndicaliste promet néanmoins qu'il sera présent mardi, à Ottawa, afin d'entendre les plaidoiries.

"Au départ, ce recours collectif n'était qu'une dénonciation. Nous voulions nous soulever contre le gouvernement fédéral de Jean Chrétien et sa façon éhontée de piger dans la caisse d'assurance-emploi. En 1998, on parlait de 13 à 14 milliards \$, qui avaient été détournés par le gouvernement fédéral. Aujourd'hui, on sait que ce sont plus de 40 milliards \$ de surplus qui ont été volés aux cotisants pour servir les intérêts du fédéral."

Jean-Marc Crevier se souvient très clairement du jour où l'idée d'un recours collectif a surgi, en marge d'une assemblée syndicale qu'il présidait. À l'époque, le SNEAA comptait plus de 4000 membres. Près de la moitié des syndiqués étaient présents lors de cette réunion de 1998.

"Ce n'est pas moi qui a amené le sujet, mais l'un de nos membres, Gilles Harvey. C'est lui qui a expliqué le dossier aux gens présents et qui a demandé qu'on se fasse entendre. Sa proposition a été adoptée à l'unanimité et nous avons immédiatement amorcé les démarches juridiques", raconte-t-il.

Âgé de 72 ans, Gilles Harvey est retraité depuis 2001. Au cours de sa carrière, il a notamment été président du syndicat de l'usine Alcan d'Arvida, de 1985 à 1988. En entrevue, il avoue que jamais il n'a soupçonné l'ampleur que prendrait sa proposition, une décennie plus tard.

"Chrétien et (Paul) Martin ont spoilé, pour ne pas dire volé la caisse d'assurance-chômage. Ils se sont emparés de plus de 40 milliards \$ sans même demander l'avis des cotisants. C'est pour cela que j'étais en maudit. J'ai dit à mes confrères: "On y va, on entreprend une action juridique contre le gouvernement." Ce qui s'est produit est un vrai déshonneur, qui démontre qu'un gouvernement, ça peut être croche quand ça veut. Dans le cas de l'ancien gouvernement de Jean Chrétien, le problème est qu'il n'avait pas les couilles d'imposer de nouvelles taxes, donc il s'est servi dans nos surplus", exprime l'homme.

Ingérence et cadeaux

Jean-Marc Crevier est conscient que le dossier a atteint un tout autre niveau sur le plan politique. C'est en évoquant le pouvoir fédéral de dépenser que la Cour d'appel du Québec a tranché, en novembre 2006, en faveur du gouvernement. Ce même élément a toutefois permis aux procureurs de présenter la cause devant la Cour Suprême, qui a accepté d'entendre leur requête.

"Je veux bien que cette cause soulève un débat politique ou constitutionnel, mais je veux surtout qu'elle conserve son essence, insiste M. Crevier, aujourd'hui un employé permanent à la FTQ. Il serait triste qu'on se déconnecte de la réalité. On parle ici du vol de la caisse d'assurance-emploi; de plus de 40 milliards \$ qui n'ont pas été utilisés pour les bonnes raisons. On aurait pu se servir de ces surplus pour permettre aux gens touchés par des fermetures de retourner sur les bancs d'école, par exemple. Cet argent n'a finalement servi qu'à une chose: permettre au gouvernement du Canada de faire des cadeaux et de s'ingérer dans les champs de compétences du Québec et des autres provinces."

Marc St-Hilaire

Le Devoir, 10 mai 2008 - Le marché du travail résiste bien au Canada : Le Québec est la seule province à afficher une perte d'emplois en avril

Le marché du travail en avril a continué de défier le ralentissement économique américain. Il s'est créé 19 200 emplois au Canada le mois dernier. La performance a cependant été fortement contrastée, avec le Québec ayant été la seule province à afficher une perte à ce chapitre alors que l'Ontario, pourtant au bord de la récession, comptabilisait de nouveau des gains.

Statistique Canada a souligné hier que l'économie canadienne avait inscrit un gain net de 19 200 emplois en avril. Il s'agit d'une hausse comparable à celle observée en mars, qui fait suite aux fortes augmentations calculées en début d'année. Sur 12 mois, la progression se chiffre à 348 000 emplois, soit un taux de croissance de 2,1 %.

Le taux de chômage est passé de 6 à 6,1 % de mars à avril, sous le coup d'un plus grand nombre de personnes entrant sur le marché du travail, et le taux d'emploi, à 63,8 %, «s'est maintenu autour d'un sommet sans précédent», a indiqué l'agence fédérale.

Le mois dernier, ce sont les secteurs de l'hébergement, des services et de la construction qui ont contribué le plus à la création d'emplois. À l'opposé, l'emploi dans le secteur de la fabrication s'est replié de 14 900 pour ajouter à l'hémorragie qui a débuté à la fin de 2002. Sur 12 mois, l'emploi manufacturier s'est replié de 112 000, avec l'Ontario absorbant près de la moitié du recul (-50 000), suivi de la Colombie-Britannique (-29 000), du Québec (-13 000) et de l'Alberta (-11 000).

Une perte au Québec

Par province, le Québec a été le seul à comptabiliser une perte d'emplois le mois dernier. Il s'est replié de 19 800 pour afficher sa plus forte baisse depuis janvier 1991, poussant le taux

de chômage à 7,6 % contre 7,3 % en mars. Ce recul «a freiné la progression de l'emploi dans la province, l'emploi n'ayant augmenté que de 0,7 % (+27 000) par rapport au niveau observé il y a 12 mois», a noté Statistique Canada.

En Ontario - une province pourtant au bord de la récession qui subit durement le ralentissement américain - le nombre de travailleurs s'est accru de 12 200. Cette hausse a permis au taux de chômage de passer de 6,4 à 6,3 % entre mars et avril. Elle a porté à 2,2 % le taux de croissance de l'emploi dans cette province depuis avril 2007.

«Visiblement, le marché du travail semble tenir le coup, alors que les perspectives économiques se sont significativement détériorées au cours des derniers mois», a souligné Benoit P. Durocher. L'économiste senior au Mouvement Desjardins a précisé que le secteur des services soutient pratiquement à lui seul cette vitalité, ce qui traduit une «croissance relativement rapide de la demande intérieure».

À son tour, cette demande intérieure s'en trouve nourrie par la progression des salaires. Statistique Canada a relevé que «la hausse sur 12 mois des salaires horaires moyens s'est établie à 4,3 % en avril, soit un taux de croissance légèrement inférieur à celui observé plus tôt dans l'année. Il s'agit, cependant, d'un taux nettement supérieur à la plus récente hausse de l'indice des prix à la consommation (+1,4 %).»

Gérard Bérubé

La Presse, 10 mai 2008 - Désastre en Gaspésie

À des fins statistiques, le Canada est divisé en 73 "régions économiques". Chaque mois, lorsque Statistique Canada diffuse les résultats de son enquête sur la population active, elle publie également les chiffres pour chacune de ces régions.

Les résultats d'avril, publiés hier, apportent une bien mauvaise nouvelle pour la Gaspésie. Le marché du travail de la Gaspésie figure parmi les plus anémiques du Canada, avec quelques poches de pauvreté ailleurs dans les provinces de l'Atlantique. Ça, on le sait depuis des années. Ce qui est nouveau depuis hier, c'est que la Gaspésie, avec un famélique taux d'activité de 49%, est maintenant, sur le front de l'emploi, le pire bassin de misère des 73 régions économiques canadiennes.

Le taux d'activité mesure le nombre de personnes adultes qui occupent un emploi (à temps plein ou partiel) ou qui sont en chômage, mais à la recherche active d'un emploi.

Par exemple, au Québec, on compte 6,4 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus. De ce nombre, 4,1 millions occupent un emploi ou en cherchent un. Cela donne un taux d'activité de 65,1%. Les autres, 2,3 millions, ne font pas partie du marché du travail: retraités, assistés sociaux, chômeurs découragés, conjoints au foyer (par choix ou parce qu'il n'y a pas assez d'emplois disponibles).

La plupart des économistes considèrent que le taux d'activité est un meilleur indicateur que le taux de chômage. Un taux d'activité élevé reflète une économie dynamique, capable de créer assez d'emplois pour accueillir tous les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Et de bons emplois: normalement, plus le taux d'activité monte, plus les salaires sont élevés. On considère généralement que dans un marché du travail en bonne santé, deux adultes sur trois (66,7%) font partie de la population active.

Lorsque le taux d'activité dépasse 70%, l'économie roule à pleine vitesse, le chômage est pratiquement inexistant et les travailleurs font beaucoup d'argent.

En bas de 60%, les feux rouges se mettent à clignoter: les entreprises ferment, les chômeurs renoncent à chercher un emploi et vont grossir les rangs des assistés sociaux, les jeunes quittent la région. En bas de 50%, comme c'est maintenant le cas en Gaspésie, c'est la détresse économique et sociale.

Mais le taux d'activité ne dit pas tout.

On l'a vu, les chômeurs qui cherchent un emploi font partie de la population active. En avril 2008, il y en avait 327 000 au Québec. Pour calculer le taux de chômage, on divise ce nombre par la population active, ce qui donne 7,9%. En Gaspésie, le taux de chômage atteint 20,2%.

Un chiffre plus révélateur est le taux d'emploi. On obtient ce chiffre en divisant le nombre d'emplois par la population adulte. Par définition, le taux d'emploi est toujours plus bas que le taux d'activité. Pour le Québec, cela donne 3,8 millions divisés par 6,4 millions, ou 60%.

Quand vous avez un taux d'activité faible et un taux de chômage élevé, cela ne laisse pas beaucoup d'espace pour l'emploi. Voyons plutôt. La Gaspésie compte 80 800 personnes de 15 ans et plus. La population active est de 39 600 personnes (d'où le taux d'activité de 49%, que nous venons de voir). De ce nombre, 31 600 occupent un emploi et 8000 sont en chômage. Cela donne un taux d'emploi catastrophique de 39,1%, le plus bas au Canada. Concrètement, cela signifie que six Gaspésiens adultes sur dix sont sans emploi!

Consolons-nous en jetant un coup d'oeil sur les régions québécoises qui s'en tirent mieux. C'est en Outaouais que le taux d'activité est le plus élevé, à 70,7%. C'est presque autant que dans la richissime Alberta, qui affiche un copieux résultat de 73,3%.

L'enquête sur la population active est basée sur le lieu de résidence, et non sur le lieu de travail. Ainsi, un résidant de Gatineau qui travaille à Ottawa contribue à faire grimper le taux d'activité au Québec, pas en Ontario.

L'abondance des emplois fédéraux, des deux côtés de la frontière, explique en grande partie la bonne tenue du marché du travail de l'Outaouais.

Les nouvelles sont également encourageantes en banlieue nord de Montréal, où Laval et les Laurentides ont des taux d'activité de 69,1 et 68%. Il existe des emplois locaux, mais cette bonne performance est surtout due aux emplois qui se trouvent à Montréal.

En quatrième place, enfin, se trouve le Centre-du-Québec (Drummondville, Bois-Francs), avec 66,4%.

Contrairement aux trois premières, cette région n'est pas dépendante de ses voisines sur le front de l'emploi. Il s'agit pour l'essentiel d'emplois locaux, attribuables en bonne partie au dynamisme entrepreneurial de la région.

Claude Picher

La Presse, 10 mai 2008 - Comment l'État garnit ses coffres

Pour l'année 2008, la ponction fiscale des gouvernements de Québec et d'Ottawa devrait coûter aux Québécois un peu plus de 80 milliards de dollars.

Tel est le montant évalué par La Presse Affaires en se basant sur les documents budgétaires et les statistiques fiscales des deux gouvernements.

De toutes les sources de revenus de nos gouvernements de Québec et d'Ottawa, laquelle arrive au deuxième rang? Après le «chef de file» de l'impôt sur le revenu des particuliers avec quelque 37 milliards, c'est la panoplie de taxes qui occupe la seconde place.

Pour l'année 2008, La Presse Affaires a évalué à quelque 26 milliards de dollars le montant total des taxes (droits, permis compris) que les Québécois verseront aux deux ordres de gouvernement.

À elles seules, les deux taxes de vente sur les biens et services, soit la TPS et la TVQ, coûteront près de 18 milliards aux consommateurs québécois. Les autres taxes (essence, divertissement, droits d'accise, etc.) exerceront une ponction de 8 milliards dans notre portefeuille.

De toutes les taxes, environ 60% va dans les coffres du gouvernement du Québec et 40% dans ceux du fédéral.

Suit ensuite au troisième rang des principales sources de revenu de nos gouvernements l'impôt sur le revenu des sociétés. Les entreprises québécoises devraient payer cette année près de 19 milliards en impôts fédéral et provincial.

Une particularité québécoise: l'impôt sur le revenu des sociétés qui est versé au gouvernement du Québec comprend l'impôt sur les profits, la taxe sur le capital, la taxe sur les services publics et la taxe sur la rémunération.

Cette dernière est communément appelée cotisation au Fonds des services de santé.

Que feront les gouvernements de Québec et d'Ottawa avec la fabuleuse manne fiscale qu'on leur versera cette année? Les tableaux Où les gouvernements dépenseront-ils notre argent de notre dossier révèlent les grandes lignes sur la façon dont cette manne et les autres revenus de nos gouvernements sont dépensés.

Bien entendu, vous constaterez que Québec et Ottawa utilisent différemment leurs recettes.

Au chapitre de l'aide directe aux personnes, le Fédéral redistribuera cette année 25,3 cents par dollar dépensé. Cette redistribution d'argent est destinée aux aînés (sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti), aux prestataires d'assurance emploi et aux prestations fiscales pour enfants.

Du côté provincial, le gouvernement du Québec évalue à 9,7 cents par dollar dépensé la somme qu'il versera à titre d'aide directe aux personnes, par l'entremise de ses programmes d'aide financière à la famille, à l'emploi et aux gens à faibles revenus.

Fait à noter: cette aide directe aux personnes que verse le gouvernement du Québec est inférieure à ce que Québec doit payer en frais d'intérêt sur sa dette, lequel service de la dette coûte 10,8 cents par dollar encaissé.

Au fédéral, le service de la dette gruge davantage, soit 13,1 cents par dollar dépensé.

Michel Girard

TCA, 9 mai 2008 - Les pertes d'emplois dans le secteur de la fabrication s'accroissent à un rythme alarmant, affirme le syndicat des TCA

"La plus récente enquête sur les perspectives menée au Canada met en évidence la gravité croissante de la crise de l'emploi dans le secteur de la fabrication", a déclaré le président des TCA, Buzz Hargrove.

Le secteur de la fabrication a poursuivi sa régression en avril avec la perte de 14 900 emplois, principalement en Ontario et en Colombie-Britannique, a révélé aujourd'hui l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Dans l'ensemble, le secteur de la fabrication compte 112 000 travailleurs de moins qu'en avril 2007.

"Le gouvernement Harper continue de regarder disparaître les bons emplois dans le secteur de la fabrication tout en refusant d'agir pour améliorer le sort des travailleurs, de leurs familles et de leurs collectivités", a affirmé M. Hargrove.

Au Canada, au cours des trois derniers mois, le secteur de la fabrication a perdu 48 000 emplois, ce qui équivaut à 533 emplois par jour, a poursuivi M. Hargrove. Le taux de pertes d'emplois dans ce secteur s'accélère; il a plus que doublé par rapport à 2006.

On trouve la plupart des emplois du secteur de la fabrication dans les grands centres urbains. Actuellement, sept de ces grands centres connaissent un taux de chômage de 7 p. cent ou plus, soit St. John's à Terre-Neuve; Saguenay, Trois-Rivières et Montréal au Québec, ainsi que London, Oshawa et Windsor en Ontario. Il y a un an, on n'en comptait que cinq. London et Oshawa sont les deux plus récents ajouts à la liste des villes qui ont un taux de chômage de 7 p. cent ou plus.

La majorité des nouveaux emplois créés au Canada au cours du dernier mois sont dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration, où les salaires sont environ 65 % moins élevés que dans le secteur de la fabrication.

En outre, la plupart sont des emplois occupés par des travailleurs autonomes et ces emplois sont donc généralement moins stables et moins bien rémunérés.

Renseignements: Angelo DiCaro, Communications, TCA, cell.: (416) 606-6311; ou John McClyment, Communications, TCA, cell.: (416) 315-3202

Statistique Canada, 9 mai 2008 - Enquête sur la population active : Avril 2008

L'emploi a connu une hausse modeste en avril (+19 000), hausse comparable à celle observée en mars. Cette progression fait suite aux fortes augmentations qui ont marqué le début de l'année. Le taux de chômage a légèrement progressé pour atteindre 6,1 % en avril, alors que plus de personnes entraient sur le marché du travail. Toute la croissance observée en avril est attribuable au travail indépendant et au travail à temps plein.

Au cours des 12 derniers mois, la croissance estimative de l'emploi s'est chiffrée à 348 000 (+2,1 %), et le travail à temps plein s'est accru deux fois plus vite que le travail à temps partiel. En avril, le taux d'emploi, soit la proportion de la population en âge de travailler qui occupe un emploi, s'est maintenu autour d'un sommet sans précédent.

Une fois les données ajustées pour en assurer la comparabilité avec celles des États-Unis, le taux d'emploi a augmenté de 0,5 point de pourcentage au cours des 12 derniers mois pour s'établir à 64,5 % en avril 2008. Il n'en va pas de même aux États-Unis, où le taux d'emploi a fléchi de 0,3 point durant la même période pour se fixer à 62,7 %. Aux États-Unis, l'emploi s'est replié dans les secteurs de la construction et de la finance. Au Canada, en revanche, ces deux branches d'activité, tout particulièrement la construction, ont participé à la croissance de l'emploi au cours des 12 derniers mois. Les deux pays, toutefois, ont subi des baisses marquées de l'emploi dans le secteur de la fabrication.

En avril, l'emploi a progressé dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration de même que dans la construction. Ces 12 derniers mois, la construction a stimulé la croissance de l'emploi, le nombre de travailleurs ayant augmenté de 113 000 dans ce secteur.

La fabrication a poursuivi sa régression en avril, l'emploi dans ce secteur ayant reculé en Ontario et en Colombie-Britannique. Dans l'ensemble, le secteur de la fabrication comptait 112 000 travailleurs de moins qu'en avril 2007.

Si de faibles hausses de l'emploi ont été observées dans la plupart des régions du pays, seul le Manitoba a enregistré des hausses appréciables en avril. Le Québec, par contre, a été la seule province où l'emploi a perdu du terrain au cours de ce mois.

La hausse sur 12 mois des salaires horaires moyens s'est établie à 4,3 % en avril, soit un taux de croissance légèrement inférieur à celui observé plus tôt dans l'année. Il s'agit cependant, encore une fois, d'un taux nettement supérieur à la plus récente hausse de l'Indice des prix à la consommation (+1,4 %). À l'échelon des provinces, les augmentations de salaires ont été les plus fortes à Terre-Neuve-et-Labrador, en Saskatchewan et en Alberta.

Croissance de l'emploi dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration ainsi que dans celui de la construction

S'appuyant sur les hausses en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, l'emploi dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration a poursuivi son ascension en avril (+22 000). Ces hausses récentes font contrepoids au recul de l'emploi observé vers la fin de 2007.

L'emploi dans la construction a continué à gagner du terrain en avril (+16 000). Cette augmentation a porté les hausses de l'emploi dans cette industrie au cours des 12 derniers mois à 113 000 (+10,1 %), soit la croissance la plus forte de toutes les branches d'activité. L'emploi dans le secteur de la fabrication s'est légèrement replié en avril, poursuivant ainsi la régression amorcée à la fin de 2002. Au cours des 12 derniers mois seulement, l'emploi y a fléchi de 112 000. L'Ontario a absorbé près de la moitié du recul (-50 000), les autres baisses ayant été localisées principalement en Colombie-Britannique (-29 000), au Québec (-13 000) et en Alberta (-11 000).

L'emploi progresse au Manitoba en avril

En avril, la hausse estimative de l'emploi au Manitoba s'est établie à 9 000, ce qui a porté la croissance de l'emploi au cours des 12 derniers mois à 3,1 %. La progression de l'emploi en avril a réduit le taux de chômage de 0,5 point de pourcentage pour l'abaisser à 3,8 %. Il s'agit du deuxième taux le plus bas au pays, le Manitoba n'étant devancé que par l'Alberta à ce chapitre. Le taux d'emploi et le taux d'activité au Manitoba ont tous deux atteint des sommets inégalés en avril.

L'Ontario a profité d'une faible hausse de l'emploi en avril (+12 000), principalement chez les jeunes travailleurs, et cette hausse a porté à 2,2 % le taux de croissance de l'emploi depuis avril 2007, soit un taux un peu plus élevé que la moyenne nationale. La progression observée au cours de cette période s'est manifestée dans la construction de même que dans plusieurs branches du secteur des services. Cependant, le relâchement de l'emploi manufacturier s'est poursuivi : l'effectif du secteur de la fabrication a diminué de 15 000 en avril.

L'emploi a progressé à Terre-Neuve-et-Labrador en avril (+2 400), ce qui a permis à ce taux de poursuivre la remontée amorcée l'été dernier et au taux d'emploi d'atteindre un sommet sans précédent de 52,6 %. Au cours des 12 derniers mois, la croissance de l'emploi (+2,3 %) a été attribuable à la construction, aux services professionnels, scientifiques et techniques ainsi qu'aux administrations publiques.

En Alberta et en Colombie-Britannique, la vigueur persistante du marché du travail s'est traduite, en avril, par des taux d'emploi sans précédent dans les deux provinces. Au cours des 12 derniers mois, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont enregistré des taux de

croissance de l'emploi supérieurs à la moyenne nationale (+3,4 % et +3,0 % respectivement). En avril, l'emploi a peu bougé dans ces deux provinces.

Au Québec, l'emploi s'est replié de 20 000 en avril, selon les estimations, principalement chez les jeunes. Ce recul a fait monter le taux de chômage de la province de 0,3 point de pourcentage pour le porter à 7,6 %. Il s'agit de la première baisse significative de l'emploi observée depuis deux ans. En avril, le nombre de travailleurs a diminué dans un certain nombre de branches du secteur des services ainsi qu'en agriculture. Ces baisses ont freiné la progression de l'emploi dans la province, l'emploi n'ayant augmenté que de 0,7 % (+27 000) par rapport au niveau observé il y a 12 mois.

Plus de femmes adultes travaillent

Les femmes âgées de 25 ans et plus ont été le seul groupe démographique à profiter d'une croissance de l'emploi en avril (+17 000), et leur taux de chômage est de nouveau demeuré inférieur à celui des hommes adultes (4,7 % comparativement à 5,2 %). Malgré la hausse observée en avril, la croissance de l'emploi a été, depuis avril 2007, moins forte chez les femmes adultes (+1,6 %) que chez les hommes adultes (+2,4 %).

La Presse Canadienne, 9 mai 2008 - Le marché de l'emploi semble prendre du mieux aux Etats-Unis

Le nombre de nouveaux chômeurs américains qui ont réclamé des prestations d'assurance-emploi a connu un recul marqué, la semaine dernière.

Le département du Travail des Etats-Unis a révélé jeudi que le nombre de demandes de prestations a chuté à 365 000 la semaine dernière, une amélioration de 18 000 en une semaine. Les analystes attendaient un recul de seulement 5000 demandes.

Le nombre de demandes a beaucoup fluctué au cours des dernières semaines, en raison d'arrêts de travail dans le secteur automobile et de la célébration hâtive de la fête de Pâques, qui est venue semer le désordre dans les données saisonnières compilées par le gouvernement.

L'analyste Ian Shepherdson, de la firme High Frequency Economics, rappelle toutefois que même avec l'amélioration rapportée jeudi, les demandes de prestations sont actuellement au niveau où elles se trouvaient au début de la dernière récession, en mars 2001. Il prédit de nouvelles mises à pied. D'autres économistes estiment plutôt que cette récession-ci sera modeste et de courte durée, ce qui devrait freiner les pertes d'emploi. Le gouvernement américain croit quant à lui que l'économie devrait recommencer à prendre du mieux dès cet été, grâce un programme d'incitatifs économiques d'une valeur de 130 millions \$ US. Environ 3,02 millions de chômeurs américains empochaient des prestations d'assurance-emploi pendant la semaine qui a pris fin le 26 avril, surpassant la barre des 3 millions pour la deuxième semaine consécutive.

Canada NewsWire, 8 mai 2008 - Projet de loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi - L'intersyndicale CSN, FTQ, CSQ et CSD réclame la bonification du régime

Le projet de loi C-50, relatif à la Loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada, doit être amendé, d'une part pour assurer une meilleure représentation des cotisants au conseil d'administration et, d'autre part, pour établir clairement que les surplus accumulés reviennent à la caisse d'assurance-emploi. C'est le plaidoyer qu'ont fait aujourd'hui les représentants de l'intersyndicale CSN, FTQ, CSQ et CSD devant le Comité permanent des Ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

Puisque le programme d'assurance-emploi est exclusivement financé par les cotisations des employeurs et des travailleurs, ceux-ci doivent avoir un mot à dire sur sa gestion, ont indiqué les représentants de la coalition. Or le projet de loi ne mentionne pas que le conseil d'administration de l'office, nommé par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre, doit être représentatif des cotisants.

D'autre part, pour les représentants de l'intersyndicale, les surplus doivent servir à bonifier le régime et à établir un véritable fonds de réserve apte à assurer la stabilisation des taux de cotisation en cas de hausse importante du taux de chômage. Ce n'est qu'une fois ces objectifs atteints que nous serions prêts à envisager une baisse du taux de cotisation. Le projet de loi prévoit plutôt que l'office déterminera un taux de cotisation générant des recettes tout juste suffisantes pour couvrir les coûts du programme anticipés pour la prochaine année.

Qui plus est, s'il y a des surplus en 2009, ceux-ci devront être utilisés soit pour réduire les cotisations, soit pour accroître le fonds de réserve jusqu'à la limite établie par le gouvernement, dont le montant initial a été fixé à deux milliards de dollars. Cette somme est très inférieure aux 10 à 15 milliards estimés comme étant le niveau de réserve nécessaire pour faire face à une période de ralentissement important de l'économie. À l'inverse, toute augmentation du chômage qui pourrait entraîner une hausse du taux de cotisation de plus de 15 cents sera assumée par la réserve pour l'année en cours. Celle-ci devra toutefois être renflouée dans les années suivantes par des hausses du taux de cotisation. Le programme d'assurance-emploi se voit donc retirer définitivement sa fonction de stabilisateur économique.

Une véritable assurance en cas de chômage

Les représentants de l'intersyndicale sont catégoriques : Nous avons maintes fois revendiqué la mise en place d'une caisse autonome afin que l'on mette fin au détournement des surplus de la caisse d'assurance-emploi. Mais les cotisations au régime doivent servir à ce pour quoi elles ont été versées, y compris les excédents, soit à la protection du revenu en période de chômage.

Le régime actuel a un réel besoin d'amélioration. Il est de moins en moins adapté aux nouvelles réalités du marché du travail et ne répond plus aux besoins de protection du revenu des personnes en chômage. Nous réitérons avec force que les normes d'admissibilité doivent être assouplies, que la période de prestations doit être augmentée, que le calcul du taux de prestations doit être plus équitable, et qu'un plan d'aide aux travailleurs âgés doit être mis en

place. Au Québec, le taux global de travailleuses et de travailleurs qui se qualifient pour des indemnités au régime est passé de 81 % en 1990 à moins de 50 % aujourd'hui.

Contact: Benoit Aubry, (Communications-CSN), (514) 704-3297 (cellulaire); Jean Laverdière (FTQ), (514) 893-7809; Marjolaine Perreault (CSQ), (514) 235-5082; Jacques Désy (CSD), (514) 231-1273; Source: CSN, FTQ, CSQ et CSD

Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)
354, avenue des Pins Ouest
Montréal, Québec, H2W 1S1

Téléphone : (514) 933-3764

Télécopieur : (514) 933-4074

Courriel : cnc@lecnc.com

Site : <http://www.lecnc.com>

Archives : <http://www.lecnc.com/revuedepresse.cnc.html>